



COUPE DU MONDE
RUGBY
FRANCE 2023



PARTENAIRE MAJEUR

PROGRAMME MASCOTTE « *DEFENDERS OF TOMORROW* » CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS

Le concours (ci-après le Concours) pour la participation au Programme Mascotte "Defenders of Tomorrow"¹ de la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France (ci-après le « Programme de Mascotte ») est proposé par **Jaguar Land Rover Limited**, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles, dont le siège social est situé à Abbey Road, Whitley, Coventry CV3 4LF, en Angleterre : Abbey Road, Whitley, Coventry CV3 4LF, Angleterre, société n° 1672070 et sa filiale **Jaguar Land Rover France**, société par actions simplifiée, au capital social de 3 115 880€, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 509 016 804, dont le siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 Colombes (ci-après les « **Promoteurs** »).

Le Concours est géré et administré au nom des Promoteurs par **Eventeam Ideas**, société par actions simplifiée, au capital de 10 000€ enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 844 317 644 dont le siège social est 75 ter rue du point du jour 92100 Boulogne-Billancourt (« **l'Organisateur du Concours** »).

Le Prix du Concours, soit la participation au Programme de Mascotte est géré et administré au nom des Promoteurs du Concours par **CAKE GROUP LIMITED**, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles, dont le siège social est sis : The HKX Building, 3 Pancras Square, London, N1C 4AG, Société n° : 03391338 pour la phase d'organisation en vue de la Coupe du Monde de Rugby 2023 (« **l'Organisateur du Prix** »).

DATE DE DÉBUT DU CONCOURS : Vendredi 10 février 2023

DATE DE CLÔTURE DU CONCOURS : Mardi 11 avril 2023

Pour participer au Concours, les candidats (définis à l'article 1), doivent être inscrits par une personne détentrice de l'autorité parentale ou un représentant légal. En déposant une candidature au présent Concours, le parent ou le représentant légal accepte pour son compte et pour le compte du candidat pour lequel il dépose la candidature les présentes conditions générales. Si le candidat est sélectionné à l'issue du Concours, le parent ou le représentant légal du gagnant qui accepte la participation au Programme de Mascotte sera tenu de signer le formulaire d'autorisation de droit à l'image présent en Annexe 1 ainsi que tout autre document nécessaire à la participation au Programme de Mascotte.

1. Candidats :

1.1 Les candidats doivent remplir les conditions d'admissibilité spécifiées dans les présentes conditions générales. Les parents ou représentants légaux doivent être âgés de 18 ans ou plus.

1.2 Les Promoteurs sont les seuls habilités à décider si les conditions d'admissibilité sont ou non remplies et pourront demander des preuves ou des confirmations avant d'attribuer le Prix.

¹ Défenseurs de demain

1.3 Le Concours et son Prix (tel que défini dans la clause 8) sont uniquement ouverts aux candidats qui :

(i) sont âgés de sept (7) à treize (13) ans au moment du Tournoi de la Coupe du Monde de Rugby 2023 ; et

(ii) vivent en France
("Ci-après les **Candidats**")

1.4 Aucun salarié, agent ou fournisseur des Promoteurs, de l'Organisateur du Concours ou de l'Organisateur du Prix, ni de leurs sociétés affiliés, ni les membres de leur famille ne pourront participer au Concours. Pour éviter toute ambiguïté, les "*membres de la famille*" sont les parents, enfants, frères et sœurs, oncles et tantes, grands-parents, petits-enfants d'un salarié, agent ou fournisseur des Promoteurs, de l'Organisateur du Concours ou de l'Organisateur du Prix et de leurs sociétés associées affiliés.

1.5 En participant au Concours, les gagnants (définis ci-dessous) acceptent de participer à toute activité publicitaire ou promotionnelle pouvant être raisonnablement requise par les Promoteurs, sans aucune contrepartie. En outre, les Promoteurs se réservent le droit d'utiliser les noms et les villes des gagnants dans toute publicité relative au Concours.

2. Comment s'inscrire :

2.1 Le parent ou représentant légal peut inscrire un Candidat sur le site <https://defenderoftomorrow.fr/> (ci-après le « **Site** »)

2.2 L'inscription au Concours implique de remplir le formulaire présent sur le Site de la façon suivante :

- remplir les données de contact du parent ou représentant légal et les coordonnées et l'âge du Candidat

- dans l'encadré prévu à cet effet, décrire le Candidat en 100 à 150 mots en expliquant sa passion pour le rugby, sa motivation pour devenir un « *Défenseur de demain* »², et comment il contribue au monde de demain à sa façon ;

- télécharger une vidéo de moins d'une minute ou une photo du Candidat illustrant la description ci-avant.

2.3 L'inscription au Concours ne doit pas contenir ou faire référence à la marque d'un tiers et ne doit pas contenir ou faire référence à des noms, logos ou marques déposées d'un tiers, ni utiliser des images protégées par des droits d'auteur sans l'accord du propriétaire de ces droits.

2.4 Les inscriptions de la part d'agents, de tiers, de groupes organisés ou générées automatiquement par ordinateur ne seront pas acceptées. Les inscriptions groupées ne seront pas non plus acceptées. Chaque inscription est soumise à l'approbation des Promoteurs. Toute inscription dont le contenu ou les informations seraient jugées offensantes, inappropriées, obscènes, illégales ou autrement répréhensibles ne sera pas approuvée et sera donc exclue du Concours, à la discrétion des Promoteurs.

2.5 Le Concours se déroulera de la manière suivante :

- Phase 1 – inscription : Toutes les candidatures soumises avant le mardi 11 avril 2023 à minuit (heure locale française) participeront au Concours.
- Phase 2 - sélection : la sélection des gagnants aura lieu dans la semaine du 1^{er} au 5 mai 2023.

² Le « *Défenseur de demain* » est quelqu'un de dévoué pour faire la différence et pour impacter positivement les gens autour de soi ou de sa communauté. Que ce soit en protégeant l'environnement, en prenant soin d'un être cher, en défendant l'égalité des chances ou en aidant à lutter contre le harcèlement à l'école... C'est un citoyen du monde qui aide à faire de son environnement un monde meilleur et agit pour améliorer la vie de ses proches.

Si, pour une raison quelconque, interruption technique, panne ou défaillance du site se produit, les Promoteurs ne seront pas tenus responsables des inscriptions incomplètes, et les inscriptions incomplètes ne seront pas considérées comme valides.

2.6 En soumettant une candidature, le Candidat (par l'intermédiaire de son ou représentant légal) reconnaît que :

- le Candidat est éligible pour participer au Concours ;
- reconnaît et comprend que le nom et l'image du Candidat peuvent être utilisés en association avec le Concours (comme indiqué dans les présentes conditions générales) ;
- reconnaît et comprend que le Candidat devra peut-être prendre un congé scolaire pour participer au Prix et, si tel est le cas, ils devront fournir une lettre d'autorisation de l'école du Candidat permettant au Candidat de prendre le congé nécessaire.

2.7 Les parents ou représentant légal des Candidats sont tenus de s'assurer qu'eux-mêmes et les candidats disposent de pièces d'identité en cours de validité pour participer au Prix. Les Candidats qui n'auront pas fourni des informations correctes ou qui n'auront pas soumis des documents valides ou qui ne disposeront pas des autorisations nécessaires au moment du Prix seront disqualifiés à la discrétion des Promoteurs qui pourront offrir le Prix à un autre Candidat. Ni les Promoteurs, ni l'Organisateur du Concours, ni l'Organisateur du Prix ne sont responsables de l'obtention d'assurances, d'autorisations ou de tout autre document de voyage au nom des Candidats.

2.8 Le parent/représentant légal du Candidat reconnaît que le Prix implique une activité physique et qu'il est conscient des risques médicaux et physiques associés. Le parent/représentant légal du candidat confirme que le Candidat ne participera pas au Prix s'il souffre d'une blessure ou d'une maladie et qu'il signalera toute maladie aux Promoteurs dès que possible. En participant au Concours, le parent/représentant légal du Candidat garantit qu'il est suffisamment apte et en bonne santé pour participer au Concours sans aide (et reconnaît qu'il doit réaffirmer qu'il est suffisamment apte et en bonne santé pour participer, le cas échéant, au Prix sans aide à la date du Prix). Les Promoteurs se réservent le droit de retirer tout Candidat du Concours, à tout moment, s'ils estiment (en agissant raisonnablement) qu'en raison d'une mauvaise santé ou de toute autre raison (à la discrétion du promoteur), le Candidat n'est pas en mesure de participer au Prix en toute sécurité.

3. Inscription valide : Seule une inscription par Candidat sera valide. Aucune candidature supplémentaire ne sera prise en compte.

4. Inadmissibilité/Fraude : Si les Promoteurs découvrent par la suite qu'un Candidat ou gagnant est inadmissible, que sa candidature n'a pas été faite dans le respect des présentes conditions générales, ou qu'une fraude a été commise dans le cadre de sa candidature en donnant de fausses informations, les Promoteurs se réserveront le droit de ne pas attribuer le Prix à ce gagnant et de sélectionner un autre Candidat.

5. Conditions d'inscription et d'achat : L'inscription au Concours est gratuite et n'est pas soumise à une obligation d'achat ou de paiement.

6. Sélection des gagnants :

6.1 Les gagnants sont les Candidats sélectionnés parmi toutes les candidatures admissibles par les Promoteurs en fonction de la qualité et du contenu des réponses fournies (ci-après le ou les « **Gagnant(s)** »). Les critères de sélection comprennent : Comment est articulée la candidature ? L'activité/la raison de la candidature est-elle récente ? L'histoire du Candidat est-elle percutante ?

6.2 Le nombre de Gagnants maximum au Concours est de 60.

7. Notification aux gagnants :

7.1 Les Gagnants (par l'intermédiaire du parent/représentant légal) recevront un e-mail des Promoteurs et/ou de l'Organisateur du Concours dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la date de sélection des gagnants.

7.2 À réception de l'e-mail, les Gagnants (par l'intermédiaire du parent/représentant légal) pourront accepter le Prix et le cas échéant, confirmer leurs données de contacts ainsi que les coordonnées et l'âge du Candidat sélectionné en adressant une copie de la carte d'identité et/ou du passeport de ce dernier.

7.3 Le parent ou représentant légal du Gagnant reconnaît par la présente que l'acceptation du Prix l'engage à signer le formulaire d'autorisation de droit à l'image présent en Annexe 1 ainsi que tout autre document indispensable à la participation du Gagnant au Programme de Mascotte.

7.4 Dans le cas où un Gagnant (par l'intermédiaire du parent/représentant légal) serait dans l'incapacité d'accepter le Prix, pour quelque raison que ce soit, il devra en informer l'Organisateur du Concours dans les 48 heures de la réception de l'e-mail. Dans ces circonstances et/ou lorsque les Promoteurs/l'Organisateur du Concours n'ont pas reçu de confirmation de l'acceptation du Prix de la part du gagnant, les Promoteurs se réservent le droit de reprendre le Prix et de l'offrir à un autre Candidat. L'Organisateur du Prix et du Concours ainsi que les Promoteurs déclinent toute responsabilité qui pourrait découler de l'impossibilité de contacter un Gagnant.

8. Prix :

8.1 Le Prix est la participation des Gagnants au Programme de Mascotte. Le Prix se déroulera selon les modalités prévues par l'Organisateur du Prix qui seront transmises aux parents ou représentants légaux des Gagnants avant la participation des Gagnants au Programme.

8.2 Le Prix se compose :

- de l'opportunité pour le Gagnant d'accompagner le capitaine d'une équipe de rugby sur le terrain avant le début d'un match de la Coupe du Monde 2023 en France qui lui aura été attribué (la « Mascotte »),
- d'un billet correspondant au match attribué à la Mascotte,
- d'un billet pour le parent ou représentant légal pour le match attribué qui accompagne la Mascotte,
- d'un uniforme de Mascotte composé d'un T-shirt et d'un Short (sous réserve de disponibilité et à la discrétion de l'Organisateur du Prix),

8.3 Les Candidats ne peuvent gagner qu'1 (un) Prix pendant toute la durée du Concours. Les chances de gagner dépendront du nombre total d'inscriptions valides reçues.

La valeur de chaque Prix est entre 300€ et 1 200€ en fonction du match attribué.

9. Autres dépenses :

9.1 Aucune autre dépense au titre des repas, déplacements, séjours, hébergements ou autres n'est incluse dans le Prix. Elles sont à la charge des Gagnants.

9.2 Les Promoteurs ne sont par ailleurs pas responsable des frais et/ou dépenses (y compris des éventuels frais de déplacement) des Candidats dans le cadre de leur participation au Concours. Le Gagnant n'aura droit à aucune compensation monétaire, ni à aucune indemnité pour les frais ou dépenses engagés dans le cadre de sa participation au Concours et/ou de l'acceptation de son Prix.

10. Alternatives financières au prix : Il n'y aura pas d'alternative en argent, crédit ou autre en échange du Prix, en tout ou partie.

11. Identification : Les Gagnants et parent/représentant légal doivent apporter leur pièce d'identité le jour du match attribué pour la Mascotte.

12. Droits de propriété intellectuelle

12.1 Toutes les candidatures, y compris les vidéos et les photos, soumises aux Promoteurs deviendront la propriété de ces derniers dès leur réception et ne seront pas renvoyés.

12.2 En soumettant une candidature au Concours, le Candidat (par l'intermédiaire de son parent/représentant légal) accepte de céder aux Promoteurs les droits d'auteur attachés à la photo et/ou la vidéo ainsi que son droit à l'image. Le parent ou le représentant légal autorise que le nom, l'image, la voix, l'apparence du Candidat tel qu'enregistrés sur la vidéo et/ou la photo soient enregistrés ou transférés par les Promoteurs sur des supports vidéo, des films, diapositives, photographies, bandes audio ou autres supports, connus actuellement ou développés ultérieurement. Cette autorisation inclut, à titre non limitatif, le droit d'éditer, de mixer ou de dupliquer et d'utiliser ou de réutiliser les photos ou vidéos en tout ou partie, au choix des Promoteurs.

12.3 Le Parent ou représentant légal accorde aux Promoteurs le droit de projeter, diffuser, exposer, commercialiser et distribuer de toute manière les photos et vidéos, en tout ou partie, seules ou avec d'autres produits, dans tous les médias du monde entier, pendant 5 ans à compter de l'envoi des photos et vidéos, y compris à des fins de publicité, d'annonce commerciale, de vente et de promotion des photos et vidéos (y compris sur les sites Internet et pages médias sociaux des Promoteurs).

12.4 Le Candidat (par l'intermédiaire de son parent ou représentant légal) garantit que :

(a) la vidéo et/ou photo de participation sont l'œuvre originale du Candidat et n'ont pas été copiés entièrement ou substantiellement d'une autre œuvre ou d'un autre matériel ou d'une autre source (tout autre individu, groupe, organisation, société ou gouvernement) ; et

(b) la vidéo et/ou photo de participation ne contiennent rien de diffamatoire ou d'indécent.

12.5 Le Candidat (par l'intermédiaire de son parent ou représentant légal) accepte d'indemniser les Promoteurs et l'Organisateur du Concours pour toute perte subie en cas d'infraction à la clause 12.4 ci-dessus.

12.6 Pour la participation au Concours et l'acceptation du prix, le Candidat (par l'intermédiaire de son parent ou représentant légal) devra, si les Promoteurs le lui demandent, signer tout document nécessaire pour prouver ou garantir aux Promoteurs les droits accordés en vertu de la présente clause.

13. Collecte et utilisation des données à caractère personnel :

13.1 En participant au Concours, le parent ou représentant légal accepte pour son compte et pour le compte du Candidat que les Promoteurs (et ses agents, sous-traitants et membres du groupe en son nom) puissent traiter, stocker, distribuer, conserver et/ou utiliser les informations (y compris les données à caractère personnel) fournies lors de la participation au Concours, aux fins suivantes :

a) Faire participer le Candidat au Concours et gérer l'inscription du Candidat, y compris décider si celle-ci est conforme aux présentes conditions générales.

b) Informer si le Candidat s'il est sélectionné comme Gagnant.

Si le Candidat gagne, le parent ou représentant légal accepte également pour le compte du Gagnant que les Promoteurs puissent annoncer ou rendre disponible sur demande le nom et la ville du Gagnant, sauf opposition expresse à ce que les Promoteurs le fassent ou demande que la quantité d'informations à caractère personnel annoncées ou mises à disposition soit réduite par les Promoteurs, conformément à la clause 13.2.

c) Échanger avec les organisations qui participent à l'organisation de la Coupe du monde de Rugby 2023. Une liste complète des personnes avec lesquelles les informations peuvent être partagées peut être fournie sur demande.

13.2 Pour s'opposer à l'annonce du nom et de la ville de résidence du Gagnant ou à leur mise à disposition sur demande par les Promoteurs, la requête devra être adressée à l'adresse suivante : landofrugby@eventeam-group.com. Les Promoteurs n'annonceront pas, ni ne mettront à disposition, les informations à caractère personnel des Gagnants s'y étant opposé. L'Organisateur peut toutefois avoir besoin de fournir ces données à des fins légales ou réglementaires à un organisme légal.

13.3. Le nom et les coordonnées des Candidats inscrits au Concours seront conservés jusqu'à la fin du Concours ou seront conservées pour une durée maximum de 3 ans si le parent ou représentant légal a accepté l'utilisation de ses données à des fins de communication commerciale.

13.4. En cas d'accord exprès pour recevoir de telles communications, la personne peut changer d'avis et se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement au bas des communications électroniques, ou en contactant landofrugby@eventeam-group.com.

13.5. Les données seront traitées conformément à (i) toute législation relative à la protection des données en vigueur en France y compris à la loi Informatique et Liberté dans sa dernière version en vigueur et le Règlement général sur la protection des données [(UE) 2016/679] et à toute autre réglementation de l'UE directement applicable en matière de confidentialité.

13.6. Les Promoteurs informent les Candidats, parents et représentants légaux qu'ils disposent de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de ses données, de limitation et d'opposition au traitement de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

13.7. Pour plus d'informations sur la manière dont les données à caractère personnel sont traitées par l'Organisateur, veuillez consulter la « Politique de confidentialité de JLR » : <https://www.landover.fr/privacy-policy/index.html>

14. Décision des Promoteurs

14.1 La décision des Promoteurs sur la sélection des Gagnants est définitive et les Candidats ne pourront engager la responsabilité des Promoteurs en raison de la décision prise par eux.

14.2 Les Promoteurs se réserve le droit de vérifier toutes les inscriptions, y compris, mais sans s'y limiter, en demandant l'adresse et les détails d'identité (que le Candidat doit fournir dans le formulaire d'inscription lors de l'inscription) et de refuser d'attribuer le prix ou de retirer le prix et/ou de refuser toute participation ultérieure au Concours à un Candidat si ce dernier a enfreint les présentes conditions générales ou s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il a enfreint ou enfreindra les présentes conditions générales ou toute instruction faisant partie des présentes conditions ou si un Candidat a obtenu un avantage injuste en participant au Concours ou a gagné en utilisant des moyens frauduleux.

15. Tiers : Les Promoteurs et l'Organisateur du Concours ne sont pas responsables des actes ou omissions des tiers.

16. Annulation du Concours : Les Promoteurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les présentes conditions générales du Concours en raison d'événements relevant d'un cas de force majeure (tel que défini ci-dessous) sans engager leur responsabilité.

17. Indépendance : Si l'une de ces conditions est jugée illégale, nulle ou autrement inapplicable, les autres conditions resteront pleinement en vigueur.

18. Responsabilité :

18.1 Le Concours est organisé par les Promoteurs et géré et administré par l'Organisateur du Concours avec l'autorisation de l'organisateur du tournoi (Rugby World Cup Limited ou RWCL). Le Prix est organisé par les Promoteurs et géré et administré par l'Organisateur du Prix avec l'autorisation de RWCL. En conséquence, les Promoteurs, l'Organisateur du Concours et du Prix sont seuls responsables de l'organisation du Concours et du Prix et de l'ensemble des questions et préoccupations relatives au Concours et au Prix, à l'exclusion de RWCL ou toute autre personne impliquée dans l'organisation

de la Coupe du Monde de Rugby 2023, ou de World Rugby (anciennement l'International Rugby Board), aucun de ces derniers ne pouvant être tenu responsable ou redevables envers les Candidats et Gagnants de quelque manière que ce soit dans le cadre du Concours et du Programme de Mascotte.

18.2 Ni les Promoteurs, ni l'Organisateur du Concours ou du Prix, ni leurs sociétés affiliées, agents, dirigeants ou employés ne seront responsables (dans la mesure permise par la loi) de toute perte ou dommage résultant de l'organisation ou de la tenue du Concours ou de la participation du Gagnant à l'une quelconque des activités du Prix, de la jouissance du Prix et/ou du Concours, ou si le Concours et/ou Prix ne se déroulent pas comme prévu. Le présent paragraphe ne vise pas à exclure la responsabilité de toute partie listée dans ce paragraphe en cas de **(a)** décès ou dommage corporel causé par leur négligence, **(b)** fraude ou fausse déclaration frauduleuse, et/ou de **(c)** toute autre question pour laquelle il serait illégal pour eux d'exclure ou de tenter d'exclure leur responsabilité.

18.3 Les Promoteurs et l'Organisateur du Concours, ainsi que chacune des sociétés affiliés, agents ou sous-traitants, ne peuvent être tenus responsables de tout problème ou dysfonctionnement technique de tout système informatique en ligne, serveur ou fournisseur, équipement informatique ou logiciel, de la non-réception d'un e-mail ou d'une inscription en raison de problèmes techniques ou d'un encombrement sur Internet ou sur tout site Web, y compris de tout préjudice ou conséquence de la participation au Concours. Les Promoteurs et l'organisateur du Concours, ainsi que chacune des sociétés affiliés, agents et leurs sous-traitants, ne peuvent être tenus responsables de toute perte indirecte ou consécutive.

19. Publicité négative : Les Gagnants, parent et représentant légal ont interdiction, dans le cadre de l'utilisation des billets d'accès aux matchs attribués de la Coupe du Monde de Rugby, d'afficher ou de diffuser des slogans politiques ou des messages à caractère homophobe, des images contenant des logos de concurrents et des parrainages de marque apparents ou tout autre élément pouvant être assimilable à du marketing sauvage, tout contenu diffamatoire, obscène, illicite, vulgaire, choquant ou autrement inadapté ou portant atteinte aux droits d'autrui (y compris aux droits de propriété intellectuelle) ou étant de nature préjudiciable pour RWCL ou la Coupe du Monde de Rugby. Chaque Candidat (par l'intermédiaire de leur parent et représentant légal), parent et représentant légal acceptent et reconnaissent que toute violation de la présente clause 20 causera des dommages et pertes importants à RWCL.

20. Force majeure : Les Promoteurs, l'Organisateur du Concours et du Prix ne pourront être tenus responsables de l'impossibilité ou du retard d'exécution de tout ou partie des présentes conditions, y compris la tenue d'un événement ou d'un match, en raison d'un acte ou d'une omission échappant au contrôle des Promoteurs ou de l'Organisateur du Concours et du Prix, y compris, mais sans s'y limiter, les épidémies, les pandémies (y compris la réapparition de Covid-19), les inondations, les incendies, les tremblements de terre, la sécheresse ou toute autre catastrophe naturelle, la guerre, le terrorisme, troubles civils, émeutes ou menaces de guerre, terrorisme, troubles civils ou émeutes, toute mesure prise par une autorité gouvernementale ou publique de quelque nature que ce soit (y compris le refus d'accorder un consentement, une exemption, une approbation ou une autorisation), un événement d'importance nationale (y compris tout jour de deuil national), des grèves ou tout autre événement qui ne pouvait pas être prévu, contrôlé, évité ou surmonté par les Promoteurs ou l'Organisateur du Concours et du Prix ("cas de force majeure").

21. Langue française : Les présentes conditions sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une autre langue, le texte en langue française prévaudra.

22. Droit et compétence : Les présentes conditions générales seront régies et interprétées conformément au droit français.

23. General :

23.1 Les Candidats et leurs parents/représentant légal ont entièrement lu, accepté et compris les présentes conditions générales.

23.2 Les Candidats et leurs parents/ représentant légal doivent envoyer toute question relative à la promotion ou à leur participation à l'adresse suivante : landofrugby@eventeam-group.com

ANNEXE 1 : Autorisation de droit à l'image

J'autorise par la présente la société Jaguar Land Rover Limited, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles, dont le siège social est sis : Abbey Road, Whitley, Coventry CV3 4LF, Angleterre, Société n°1672070 (la « **Société** »), ainsi que ses sociétés-mères, affiliées, filiales, licenciés, agents, repreneurs et cessionnaires (les « **Affiliées** ») à filmer et photographier l'enfant ci-dessous nommé (l'« **Enfant** ») pour lequel je suis titulaire de l'autorité parentale et/ou représentant légal.

Cette autorisation porte sur l'enregistrement de l'image, de la voix, de la conversation et des sons de l'Enfant, y compris de toute(s) composition(s) musicale(s) (ci-après les « Séquences ») pouvant inclure des données à caractère personnel.

Le but de la collecte, de l'utilisation et de la conservation des Séquences est de soutenir la promotion du partenariat de la marque Defender avec la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France, et en particulier en relation avec le programme de Mascotte « *Defenders of Tomorrow* » (ci-après la « **Objet** ») se déroulant autour du tournoi. La Coupe du Monde de Rugby 2023 se déroule du vendredi 08 septembre 2023 au samedi 28 octobre 2023.

Protection des données à caractère personnel

Toutes les données à caractère personnel relatives à l'Enfant qui sont collectées et utilisées par la Société dans le cadre des Séquences seront traitées uniquement pour l'Objet, dans le strict respect de nos politiques et procédures de traitement responsable et sécurisé des données à caractère personnel, ce qui inclut l'élimination sécurisée des Séquences après la réalisation de l'Objet. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière dont la Société traite les données à caractère personnel, y compris les droits des personnes à contrôler l'utilisation de leurs données à caractère personnel sur <https://www.landrover.com/privacy-policy/index.html>

Propriété intellectuelle

Je reconnais et accepte que la Société sera le propriétaire exclusif des Séquences et des droits attachés, en ce compris les droits d'auteur, et aura le droit d'accorder des sous-licences sur les Séquences en stricte conformité avec l'Objet ; et je reconnais que ni l'Enfant ni moi, n'avons de droit de propriété sur les Séquences ou leurs droits d'auteur en lien avec l'Image de l'Enfant (tel que définie ci-dessous).

J'autorise que le nom, l'image, la voix, l'apparence et les performances de l'Enfant tel qu'enregistrés dans les Séquences (« **l'Image** ») soient enregistrés ou transférés sur des supports vidéo, des films, diapositives, photographies, bandes audio ou autres supports, connus actuellement ou développés ultérieurement. Cette autorisation inclut, à titre non limitatif, le droit d'éditer, de mixer ou de dupliquer et d'utiliser ou de réutiliser les Séquences en tout ou partie, au choix de la Société ou de ses Affiliées. Les références aux Séquences dans le présent Contrat incluent toutes les versions et dérivés réalisés par la Société et/ou les Affiliées.

J'accorde à la Société et aux Affiliées le droit de projeter, diffuser, exposer, commercialiser et distribuer de toute manière les Séquences, en tout ou partie, seules ou avec d'autres produits, dans tous les médias du monde entier, pendant 5 ans à compter de l'enregistrement des Séquences, y compris à des fins de publicité, d'annonce commerciale, de vente et de promotion des Séquences (y compris sur les sites Internet et pages médias sociaux de la Société et ses Affiliées).

Je reconnais avoir la capacité de conclure le présent Accord, et garantis à la Société que les déclarations de l'Enfant faites pendant les Séquences ne violent pas ou n'enfreignent pas le droit d'un tiers, ni de contrat, et ne sont pas diffamatoire ni blasphématoire.

Je conviens que tout litige ou réclamation découlant du présent Accord ou en rapport avec celui-ci sera régi et interprété conformément aux lois françaises.

En signant ci-dessous, je reconnais et accepte avoir lu et pleinement compris ce qui précède :

Date :	
Signature :	
Nom en majuscule:	
Lien avec l'Enfant :	
Nom de l'Enfant : (si plusieurs enfants, fournir la liste complète)	
Adresse :	